

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2025_016B

Membres en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17

Nombre de votes « Pour » : 17 « Contre » : 0 Abstentions : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle Polyvalente CONDAT sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Thierry CHASSAING, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Michel LEVET, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Gaeligue JOS, Guy GIMEL, Georges DELVERT, Marielle ALARY

Représentés : Didier DELBREIL représenté par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Gabrielle COLLIGNON

Secrétaire de séance : Gaeligue JOS

Date de la convocation : 02/04/2025

Objet : Approbation Budget Principal Eau Potable 2025

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du BUDGET SMECMVD,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du SMECMVD pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 11 675 744,83

En dépenses à la somme de : 11 675 744,83

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de reception de l'AR: 18/04/2025
046-200094647-DE_2025_016B-DE
A G E D I

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	273 248.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	203 500.00
022	Dépenses imprévues	32 000.00
042	Section à section	1 962 532,91
65	Autres charges de gestion courante	33 100.00
66	Charges financières	84 920,40
67	Charges exceptionnelles	51 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 640 301,31

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 215 374,31
042	Section à section	161 827.00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 242 800.00
75	Autres produits de gestion courante	20 300.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 640 301,31

SECTION D'INVESTISSEMENT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025
046-200094647-DE_2025_016B-DE
A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	524 217,63
040	Section à section	161 827,00
041	Opérations patrimoniales	475 000,00
105	PETITS TRAVAUX	181 089,09
106	RENFOR LAMOthe-TIMBERGUES/LACHAPELLE-AUZAC	51,28
107	BORREZE - COORDINATION ENFOUISSEMENT ELECTRIQUE	144 714,24
109	CONDAT/QUINSOU/LES GENESTES - COORD ENFOUISSEMENT ELECTRIQUE	208 331,54
200	OUVRAGES	47 125,00
201	RESTRUC MADRANGE - BERNARDET/GIGNAC	8 977,09
300	PERIMETRE DE PROTECTION	34 675,00
501	SCHEMA DIRECTEUR - PGSSE	53 380,10
700	EQUIPEMENT BUREAU	1 000,00
903	SECURISATION LVQ ET EDD	60 210,00
904	STATION SCOURTILS /ST-DENIS LES MARTEL	1 445 232,33
905	ADDUC RESERV CROIX REMPART/MARTEL	1 701 145,87
906	RESERVOIR CROIX REMPART /MARTEL	414 284,72
907	ADDUC MALEPIQUE-SOLEV-GAILLARD	20 088,19
908	REALIMENTATION CAUSSE FLOIRAC	570 044,44
909	RESERVOIR GAILLARD/BALADOU	1 513 862,50
910	ADDUC SOLEV BALADOU	1 470 187,50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 035 443,52

RECETTES

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de reception de l'AR: 18/04/2025
046-200094647-DE_2025_016B-DE
A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	50 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 365 674,05
040	Section à section	1 962 532,91
041	Opérations patrimoniales	475 000.00
105	PETITS TRAVAUX	10 138.00
501	SCHEMA DIRECTEUR - PGSSE	39 560.00
903	SECURISATION LVQ ET EDD	320 550.00
904	STATION SCOURTILS /ST-DENIS LES MARTEL	619 987,50
905	ADDUC RESERV CROIX REMPART/MARTEL	473 866.00
906	RESERVOIR CROIX REMPART /MARTEL	424 154,80
907	ADDUC MALEPIQUE-SOLEV-GAILLARD	79 066,50
908	REALIMENTATION CAUSSE FLOIRAC	252 439.00
909	RESERVOIR GAILLARD/BALADOU	977 000.00
910	ADDUC SOLEV BALADOU	985 474,76
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 035 443,52

Adopté à l'unanimité des membres présents et représenté.

Annule et remplace la délibération transmise le 15/04/2025 suite à erreur (DM N°1 incluse dans le tableau)

« *DELAIS ET VOIES DE RECOURS* : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025
046-200094647-DE_2025_016B-DE
A G E D I

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

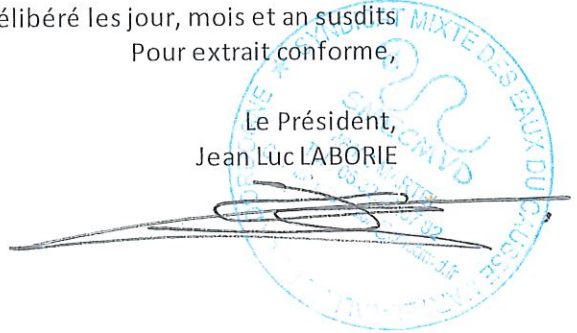


La Secrétaire de séance,
Gaeligie JOS

Rendu exécutoire le : 18/04/2025
Transmis en Sous-Préfecture le : 15/04/2025

Publiée : 18/04/2025

Le Président,
Jean Luc LABORIE



Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025
046-200094647-DE_2025_016B-DE
A G E D I